

# Les Etats-Unis d'Amérique

par Drusilla Hufford

Le mouvement pour la protection de l'ozone aux Etats-Unis a démarré en 1987, bénéficiant de l'appui personnel du Président Ronald Reagan, accordé contre l'avis de certains hauts responsables. Il a, depuis, toujours été solidement dirigé : par le Congrès américain pour l'élaboration d'une approche visionnaire qui a guidé la réponse nationale à la décomposition de la couche d'ozone; par des capitaines d'industrie qui ont investi, partagé des informations et pris des risques commerciaux; par des personnalités influentes de la communauté de défense de l'environnement; et par des responsables politiques animés d'un esprit d'entreprise.

Les premières années, il a fallu se doter d'un cadre d'action. Celui-ci a été fourni par le Congrès américain, qui a amendé la loi sur l'air pur (« Clean Air Act ») pour permettre à l'Agence pour la protection de l'environnement de mettre en œuvre ses engagements en matière d'élimination des substances appauvrissant l'ozone. Le Congrès a également établi des mécanismes nationaux facilitant le bon déroulement, la progression et la clarté de la transition, interdisant notamment des produits non essentiels et mettant en place un système d'examen et d'approbation des produits de remplacement sans risques.

Le Congrès a ainsi pu s'acquitter de ses obligations plus rapidement, et à moindres frais, que prévu. En 1996, notre programme d'élimination avait quatre ans d'avance et couvrait 13 substances chimiques supplémentaires par rapport à ce qui était prévu, tandis que les coûts estimatifs passaient de 3,55 à 2,45 dollars par kilo. Certaines études, comme le Rapport Thomson de 2003, réalisées par le Bureau du budget montrent que sur le plan sanitaire nous tirons davantage de bénéfices de la protection de l'ozone que de presque n'importe quel autre programme lié au « Clean Air Act ». En mettant fin à la dégradation de la couche d'ozone, on devrait éviter 6,3 millions de décès dus au cancer de la peau, les avantages étant vingt fois supérieurs aux coûts.

Les Etats-Unis ont pratiquement achevé l'élimination des substances les plus nocives pour l'ozone. Les dérogations limitées font l'objet d'une surveillance étroite et diminuent chaque année : l'utilisation des CFC dans les inhalateurs destinés au traitement de l'asthme, par exemple, a été réduite de plus de 90 % au cours des dix dernières années. L'un de nos plus gros défis a été l'élimination du bromure de méthyle (MeBr), produit de fumigation, ceci en raison de conditions particulières à l'agriculture américaine mais, là aussi, nous avons fait des progrès remarquables : la quantité de MeBr autorisée aujourd'hui pour utilisations critiques représente le cinquième de la consommation de cette substance en 1991. Cette baisse de la consommation devrait se poursuivre à mesure que les producteurs adoptent des produits de remplacement, réduisent la proportion de bromure de méthyle dans les pesticides et diminuent les quantités nécessaires pour la lutte contre les ravageurs.

Les Etats-Unis sont également en avance dans le respect des dispositions du Protocole pour l'élimination des hydrochlorofluorocarbones (HCFC), produits de remplacement de transition moins nocifs. Dans le cadre d'une stratégie visant à « écarter le pire d'abord », le pays a abandonné le HCFC-141b, dépassant ainsi la réduction de 35 % requise par le Protocole et prenant une année d'avance par rapport au calendrier. Dès 1993, l'Agence pour la protection de l'environnement a envoyé des signaux réglementaires cohérents sur le calendrier d'élimination, donnant aux fabricants largement le temps de réaliser des investissements judicieux dans les substances et technologies de remplacement.

Le succès des Etats-Unis repose sur son système d'attribution basé sur le marché, qui permet à l'Agence pour la protection de l'environnement de suivre les progrès dans le respect des mesures et de contrôler les importations et exportations tout en fournissant un mécanisme d'échanges entre les entreprises. Sa base



de données électronique permet de suivre les milliers de transactions réalisées annuellement par des dizaines de compagnies qui vendent ou achètent des substances appauvrissant la couche d'ozone dans le cadre des programmes d'attribution et de dérogation, ce qui permet de s'assurer non seulement que les entreprises respectent la « Clean Air Act » mais aussi que le pays communique des données fiables et ponctuelles aux Parties au Protocole.

L'aide au respect du Protocole peut faciliter les changements nécessaires. Les documents d'orientation, les programmes de formation et l'appui technique de l'Agence pour la protection de l'environnement – notamment des vidéos sur des aspects techniques comme la réparation des fuites de substances nocives pour l'ozone et leur élimination sans risque – sont fort demandés aux Etats-Unis et à l'étranger. Lorsque les mesures d'appui ne portent pas leurs fruits, le Gouvernement poursuit sans hésiter les auteurs d'infractions. Entre janvier 1998 et juillet 2003, le Département américain de la Justice a jugé 82 affaires, reconnu coupable ou obtenu la reconnaissance de culpabilité de 119 accusés, infligé 76 années d'emprisonnement, imposé des amendes pour un montant total de 40 233 395 dollars, obtenu 30 156 260 dollars de réparation et saisi environ 600 tonnes de CFC.

Les mécanismes d'accompagnement créés par le Congrès ont également été très efficaces. Les premières interdictions – notamment les aérosols, les distributeurs sous pression et les mousses souples – ont servi à limiter les émissions et à accélérer les transitions pour les CFC comme pour les HCFC. Il est également essentiel de s'assurer de la disponibilité de produits de remplacement viables : le programme relatif à la politique des nouveaux produits de remplacement (SNAP) a jusqu'ici identifié et examiné plus de 300 de ces produits dans des applications liées aux domaines de la production industrielle, de la consommation et de la défense.

Dans toutes ces initiatives, les autorités ont joué un rôle moteur décisif pour la contribution des Etats-Unis au succès mondial du Protocole. Pour mener à bien son vaste programme d'activités, le pays devra s'appuyer également sur des partenariats, adopter une vision d'ensemble et être disposé à prendre des décisions difficiles et à les mettre en œuvre avec rigueur.

# rôle décisif gouvernements



## La Chine par Liu Yi

A la fin du mois de juin, la Chine est parvenue, grâce à son Plan national d'élimination accélérée, à se débarrasser totalement des CFC et halons. Le Gouvernement et le peuple chinois ont officiellement présenté ce magnifique « cadeau » à l'occasion du vingtième anniversaire du Protocole de Montréal. Une étape importante a ainsi été franchie vers l'objectif ultime du Protocole. Elle représente un nouveau succès majeur pour le traité.

Au cours des 20 dernières années, la Chine, principal pays en développement producteur et consommateur de CFC et halons, s'est attelée à la mise en application du Protocole avec un sérieux et une détermination constante. Les énormes progrès réalisés lui ont valu le respect et les félicitations de l'ensemble de la communauté internationale. Fort de ce soutien mondial, le pays a montré la voie en imposant un mécanisme d'élimination dans ses 12 secteurs industriels. Son Plan d'élimination accélérée lui a permis d'appliquer plus rapidement les dispositions de l'accord-cadre, la Convention de Vienne, tout en se fixant un objectif supplémentaire : aider le monde entier à mettre en œuvre le Protocole. Malgré les lourdes pressions et pertes économiques qu'ont eu à subir la population et les entreprises pour atteindre cet objectif, les pouvoirs publics et les citoyens sont restés fermement convaincus de la nécessité et de l'intérêt de leur action pour le bien-être de l'humanité. C'est donc sans hésitation que le pays a poursuivi son plan d'accélération.

Dans l'histoire du développement humain et des Nations Unies, la mise en œuvre du Protocole constitue l'un des rares succès reconnus de coopération entre tous les pays en vue de la réalisation d'objectifs communs. Cette initiative menée au cours des deux dernières décennies n'aura peut-être duré qu'un court instant par rapport au long développement de l'humanité mais elle est aussi une grosse étincelle. Riche en enseignements, elle fait également office de salle de classe.

Plusieurs raisons expliquent cette réussite. Grâce aux avancées scientifiques, le monde a compris la nécessité de protéger la couche d'ozone et l'urgence de préserver la terre. Un autre facteur a été le maintien au niveau mondial du principe des « responsabilités communes mais différenciées » régissant la mise en œuvre des engagements et obligations des Parties. Par ailleurs, les Nations Unies ont créé et géré avec succès les Conférences des Parties au Protocole, le secrétariat de la Convention et le Comité exécutif/secrétariat du Fonds multilatéral. Enfin, les organismes internationaux d'exécution – dont le PNUE, la Banque mondiale, le PNUD et l'ONUDI ainsi que les unités nationales de l'ozone des pays (en développement) visés à l'article 5 – ont établi un mécanisme efficace d'application du Protocole. Ainsi s'est formée une grande famille de l'ozone, soudée et coopérant en parfaite harmonie.

Aidés par des règles strictes, des politiques souples, un mécanisme opérationnel revu régulièrement et un puissant soutien financier et technique, les Parties engagées dans la mise en application du Protocole ont été dirigées et organisées de façon à stimuler leur coopération et leur engagement. Cet exemple exceptionnel d'action onusienne s'est avéré être une grande source d'inspiration pour la mise en œuvre d'autres conventions environnementales, politiques, militaires et économiques.



# L'Argentine

## par Romina Picolotti

Il y a peu de pays au monde qui se réjouissent autant que l'Argentine des progrès extraordinaires accomplis grâce au Protocole de Montréal dans la protection et la reconstitution de la couche d'ozone. La décomposition de l'ozone juste au-dessus de la pointe australe de l'Amérique du Sud, due aux quantités massives de substances chimiques toxiques rejetées par l'homme dans l'atmosphère, a directement affecté la situation sanitaire, l'environnement et l'économie de mon pays. Nous continuerons à en ressentir les effets pendant plusieurs années encore mais je dors mieux depuis que je sais que mes enfants, les enfants de l'Argentine et les générations futures ne souffriront pas de cette menace. L'ozone retisse lentement mais sûrement sa toile naturelle et va à nouveau nous protéger des dommages que peuvent causer les rayons du soleil.

A cause des impacts directs qu'elle a subis, l'Argentine a fait de sa mise en œuvre du Protocole une priorité environnementale. En 1990, elle a montré son engagement international en ratifiant la Convention de Vienne et le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Depuis lors, nous avons interdit la création d'usines produisant des CFC et des aérosols à base de CFC (à l'exception d'usages électroniques et médicaux) ainsi que l'importation d'halogènes.

La mise en application du Protocole par le Gouvernement argentin a permis au pays non seulement d'atteindre l'objectif qu'il s'était fixé de diminuer de moitié sa consommation de CFC en 2005 mais surtout de réduire ses émissions de 65 %. Ces résultats ont été obtenus principalement en remplaçant des procédés industriels utilisant des CFC par des technologies basées sur des substances de remplacement, moins néfastes pour l'ozone. Nous avons fourni le matériel et les outils nécessaires pour assurer de bonnes pratiques de réfrigération à des petits ateliers qui n'auraient jamais été capables d'adopter les nouvelles mesures et technologies sans assistance. Nous avons également réduit la consommation de bromure de méthyle de l'industrie du tabac de près de 80 % (un objectif important pour l'Argentine) grâce au développement par nos experts de nouvelles technologies permettant de diminuer le coût des produits de remplacement.

Le succès de l'Argentine repose sur un travail acharné et une détermination sans faille mais il n'aurait pas été possible sans le soutien des mécanismes de financement et d'appui technique du Protocole. Aujourd'hui nous sommes heureux d'avoir été sélectionnés pour un prix d'excellence pour notre système national d'octroi de licences.

Conscients que les substances qui appauvrissent l'ozone contribuent aussi au réchauffement de la planète, l'Argentine et le Brésil ont soumis, en mars dernier, une proposition conjointe d'ajustement du Protocole visant à accélérer l'élimination des HCFC. Cette mesure permettra à la fois d'optimiser les bénéfices du traité et de mieux protéger encore l'ozone. Des produits de remplacement des HCFC sont disponibles mais il faut veiller à utiliser uniquement ceux qui présentent le moins de danger pour le climat si l'on veut tirer les bénéfices d'une élimination accélérée. Pour cela, il faudrait que les pays donateurs fournissent, par le biais du Fonds multilatéral, une assistance financière appropriée pour couvrir les coûts supplémentaires de la transition menant à l'adoption de ces produits de remplacement. Il sera également essentiel d'envoyer des signaux réglementaires clairs aux industriels pour encourager et récompenser l'innovation technologique.

L'Argentine est consciente que l'intégration des priorités climatiques dans le Protocole ravivera son extraordinaire aptitude à susciter l'innovation et stimulera ainsi la mise au point de nouvelles substances chimiques et technologies sans danger pour le climat. La mise à profit des bénéfices potentiels du Protocole pour le climat représente l'une des stratégies les plus adéquates et les plus rentables pour une réduction significative et rapide des émissions de gaz à effet de serre, fournissant ainsi une garantie contre la menace d'un brusque changement de climat.

L'Argentine pense que la communauté internationale devrait tirer parti de l'expérience et des ressources du Protocole de Montréal, notamment de son réseau développé et solide de responsables de l'ozone dans chaque pays et de son efficace mécanisme financier de mise en œuvre. Ses expériences et son succès sont des leçons précieuses pour les traités environnementaux et pourraient être particulièrement utiles dans les efforts menés à l'échelle mondiale pour relever le défi du changement climatique. Le Protocole nous donne des outils réglementaires précis pour nous aider à régler le problème du climat. Le nouveau régime dont nous aurons besoin lorsque la phase actuelle du Protocole arrivera à échéance en 2012 pourrait associer l'approche réglementaire de Montréal à un système de plafonnement et d'échanges commerciaux basé sur le marché. Les deux sont nécessaires et nous devons les faire fonctionner ensemble.